

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

3ème Commission locale de l'eau

Jeudi 22 mars 2012

Salle du Confluent – Portet-sur-Garonne (31)

3^{ème} Commission locale de l'eau

Ordre du jour

Introduction : témoignage du SAGE Haut Doubs – Haute Loue

- 1 - Adoption du **Protocole d'accord** entre la CLE et la structure porteuse*
- 2 - Désignation de la **structure porteuse du SAGE***
- 3 - Adoption de la **proposition méthodologique d'accompagnement de la CLE***
- 4 - Questions diverses*

Introduction

Introduction : témoignage du SAGE Haut Doubs – Haute Loue

*Par Pauline LEPEULE,
animatrice du SAGE, EPTB Saône - Doubs*

Ordre du jour

1 - Adoption du Protocole d'accord entre la CLE et la structure porteuse

Protocole d'accord

Contenu du protocole :

Document demandé par le bureau de la CLE le 27 octobre 2011

Il constitue un cadre qualifiant l'accompagnement attendu par la CLE

Il définit principalement :

- un délai : durée d'élaboration du SAGE et validation
- un périmètre d'action : périmètre du SAGE et affluents
- les missions de la structure porteuse

Protocole d'accord

Missions de la structure porteuse

- permettre à la CLE de **construire** et mettre en œuvre ses décisions.
- apporter un **accompagnement** technique et administratif: méthodologie, programme de travail, soutien matériel et logistique, équipe d'animation compétente
- assurer la **maîtrise d'ouvrage** des études
- assurer le **suivi** de la procédure



**Signé par le Président de la CLE et le
Président de la structure porteuse.**



Point n° 1 - Décision de la CLE

- **Adoption du protocole d'accord
entre la CLE et la structure porteuse du SAGE**



Ordre du jour

2 - Désignation de la structure porteuse du SAGE

Structure porteuse

Candidature du SMEAG

Par le vice-président du SMEAG : **Hervé Gillé**,
conseiller général de Gironde

Structure porteuse

Qui est le SMEAG ?

Syndicat mixte fédérant les

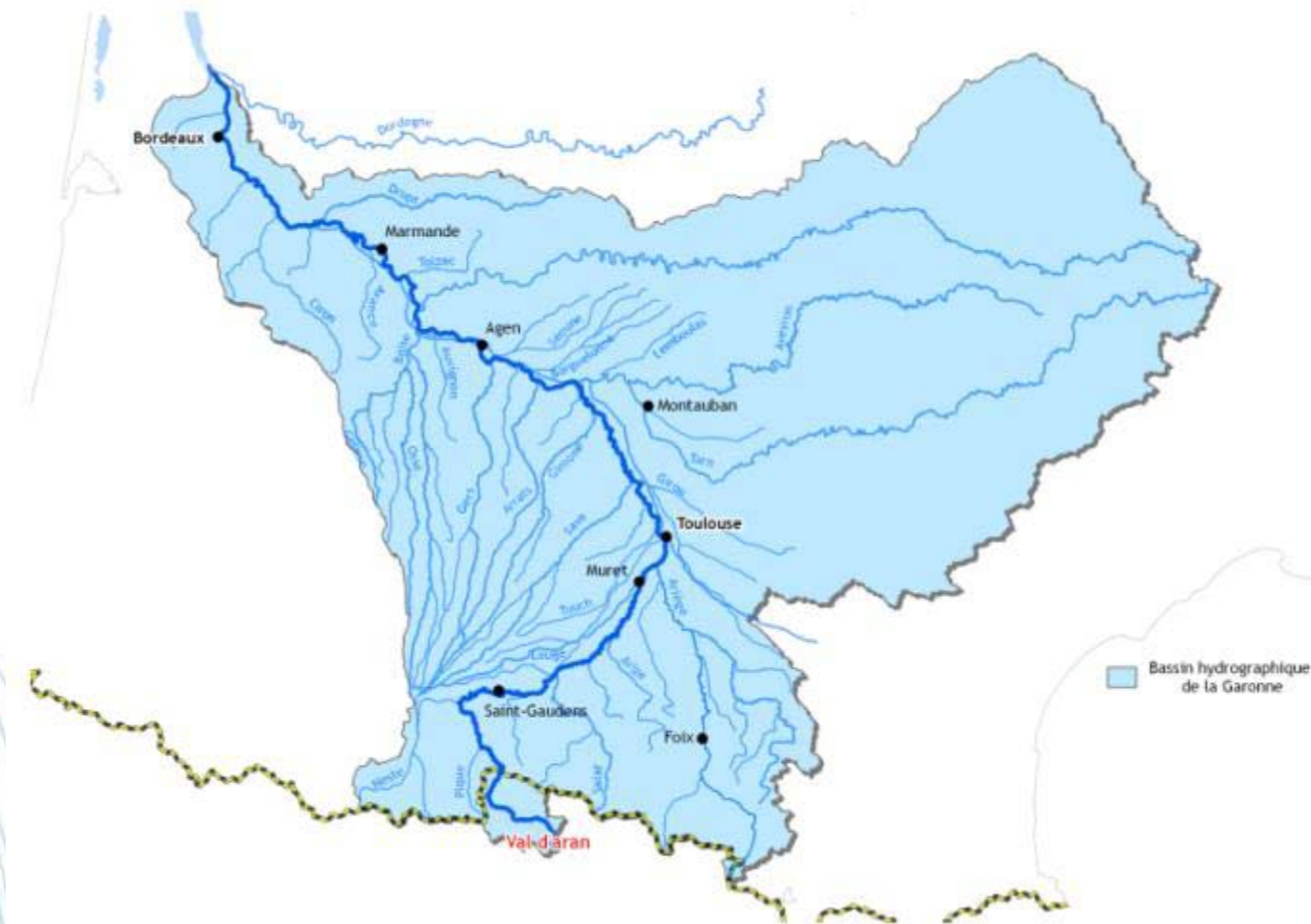
- 4 départements
- 2 régions,

traversés par la Garonne.

Collectivité créée en 1984 pour :

- assurer une **gestion coordonnée de la ressource en eau** de la Garonne, et
- assurer un **développement cohérent** de la vallée.

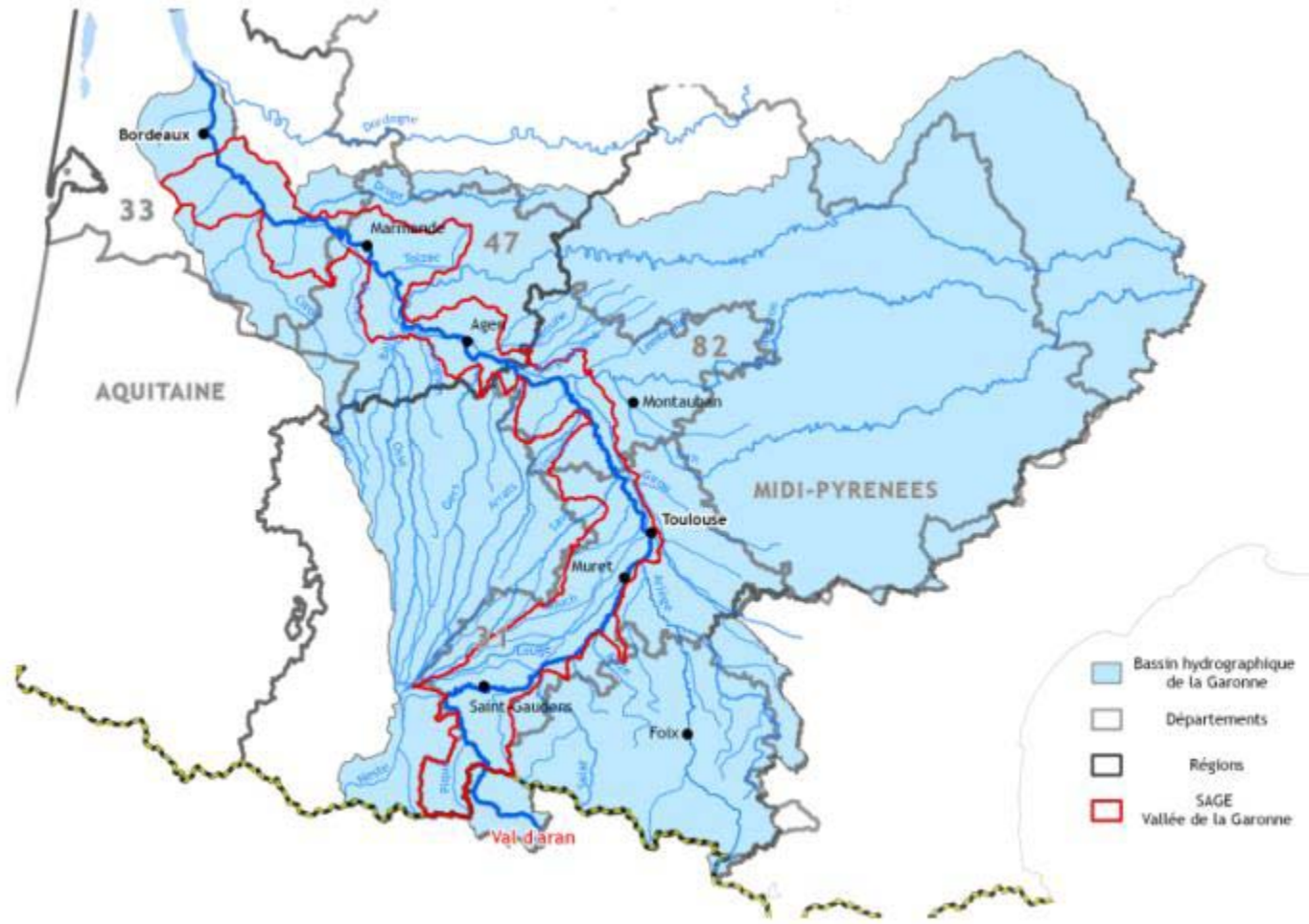
Structure porteuse



Structure porteuse



Structure porteuse



Structure porteuse

Le SMEAG

Une vocation:

L'aménagement coordonné de la Garonne :

(Article 2 des statuts)

Amélioration du régime des eaux....sur les plans de la qualité et de la quantité

Protection contre les inondations

Promotion économique

Protection de l'environnement

Dans quel but agit le SMEAG?

Contribuer à un développement

- ✓ Cohérent
- ✓ Équilibré
- ✓ Inscrit dans la durée

Comment agit le SMEAG

Des études d'aide à la décision

Le soutien d'étiage

Chantier expérimental sur la dynamique du fleuve (Gensac –31)

Structure porteuse



Chantier de Gensac
sur Garonne (31)



Comment agit le SMEAG

Des études d'aides à la décision

- **À l'échelle de la Garonne** : atlas de crues – plan Garonne – PGE – schéma entretien des berges – simulation pollution...
- **Dans les territoires** : études « paysages de Garonne » - accompagnement de pôles (CUGT – ST Gaudinois...) et à l'organisation locale

Structure porteuse

Le SMEAG et le SAGE de la Vallée de la Garonne

Une histoire qui remonte à 1995...une vocation

Structure porteuse

Le SMEAG et le SAGE de la Vallée de la Garonne

Une histoire qui remonte à 1995...une vocation

- ✓ Une équipe dédiée : 3,5 équivalents temps pleins, intégrés dans l'équipe du SMEAG
- ✓ Un budget d'études voté : 220 000 € pour l'état des lieux

Structure porteuse

CLE du 30 juin 2011





Point n° 2 - Décision de la CLE

- **Désignation de la structure porteuse**

Ordre du jour

3 - Adoption de la proposition méthodologique d'accompagnement de la CLE

Orientations fondamentales

Un SAGE ...à **quelles fins?**

Un SAGE... **avec quels enjeux?**

Un SAGE...**pour répondre à quels objectifs?**

Un SAGE... **dans quelles conditions?**

Un SAGE ...à quelles fins?

Créer une dynamique partagée par les territoires...

...visant à co construire...

...une gestion durable de l'eau et de ses milieux

Un SAGE... avec quels enjeux?

Des enjeux liés à la Garonne

- ✓ Mobilisation des services naturels offerts
- ✓ Capacité d'adaptation
- ✓ Capacité d'ajustement

Enjeux liés à la gouvernance

- ✓ Solidarité entre territoires
- ✓ Contribution aux orientations à venir
- ✓ Mobilisation collective

Un SAGE... pour répondre à quels objectifs?

- ✓ Assurer une gestion raisonnée du risque inondation
- ✓ Préserver et restaurer les fonctionnalités environnementales
- ✓ Gérer les étiages
- ✓ Améliorer la qualité des eaux



Un SAGE... dans quelles conditions?

Principes de l'élaboration concertée du SAGE

Stimuler un partage des connaissances et une réflexion collective, au plus près des enjeux actuels et futurs de la Garonne

Animer une concertation active, au plus près des préoccupations actuelles et futures des acteurs

Garantir une solidarité territoriale, respectueuse des spécificités locales

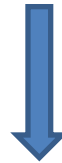
Engager une programmation d'actions pragmatique, au regard des priorités dégagées

Orientations fondamentales

Comment s'y prendre?

Contrainte : le délai pour la validation du SAGE (fin 2015)

Conséquence : aller à l'essentiel



être pertinent

- ✓ envers les acteurs (attentes)
- ✓ au regard des enjeux connus (connaissance du territoire)

Comment s'y prendre?

Mobiliser des métiers liés à :

- ✓ L'animation proprement dite (organisation de temps d'échanges - pilotage)
- ✓ L'analyse des connaissances (collecte et traitement de données)
- ✓ Des expertises (en matière de droit, d'évaluation, de techniques d'échanges....)

Valeurs de l'élaboration concertée du SAGE

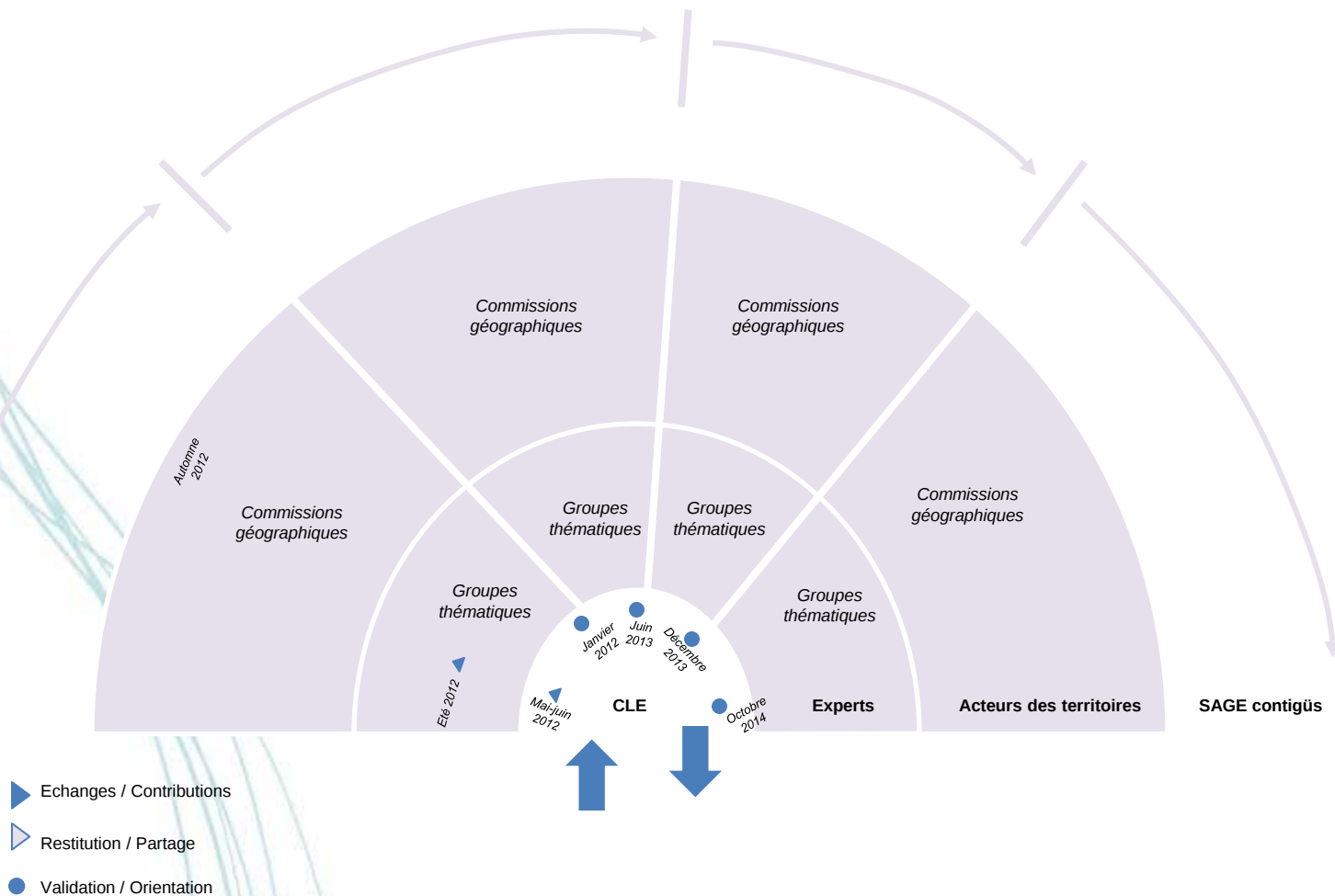
Une concertation conviviale et pluraliste

Une concertation productive et pertinente

Une concertation structurée et cohérente

Une concertation transparente

Orientations fondamentales



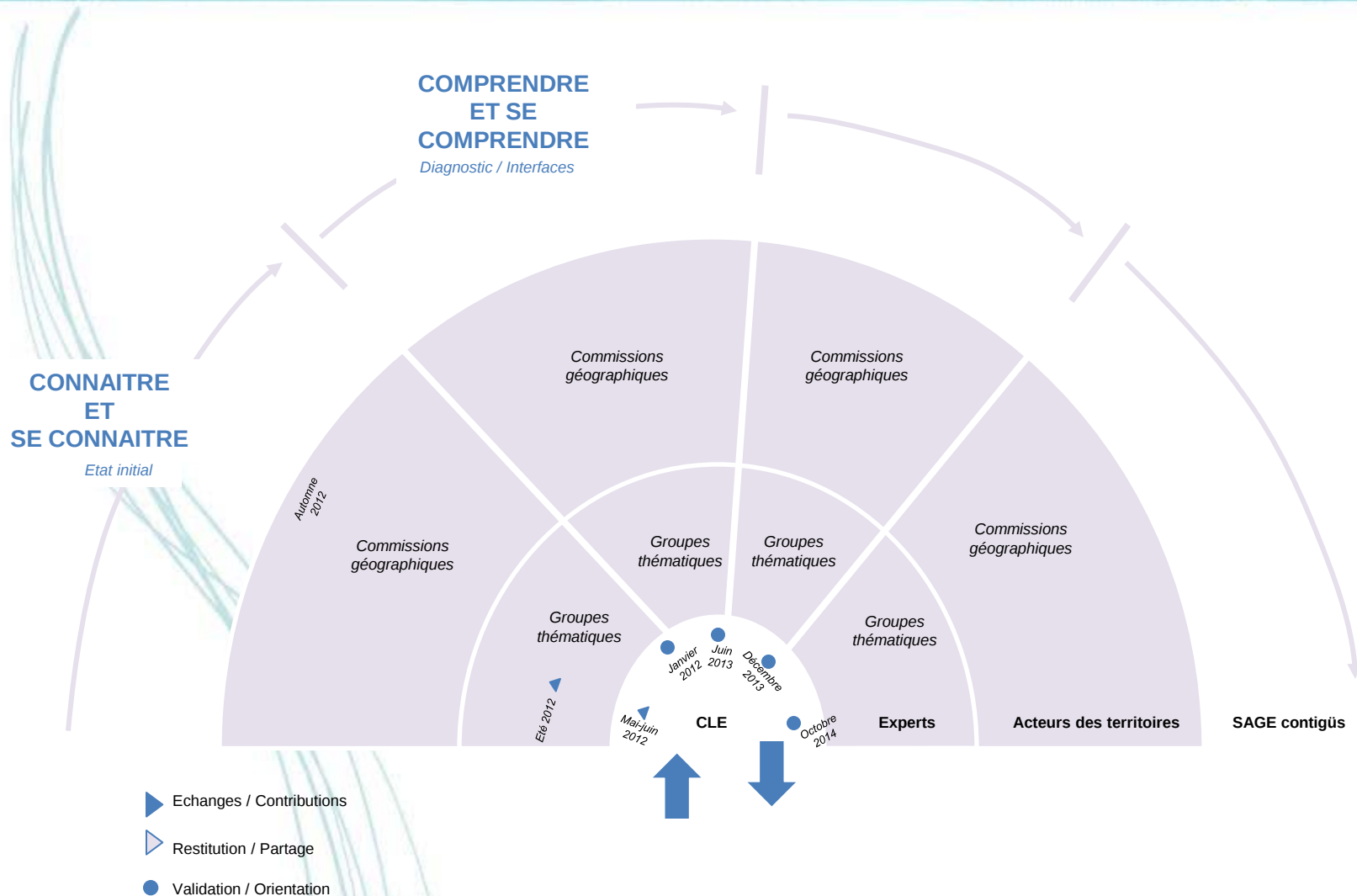
Phases de l'élaboration concertée

CLE n°3 du SAGE Vallée de la Garonne

22 mars 2012

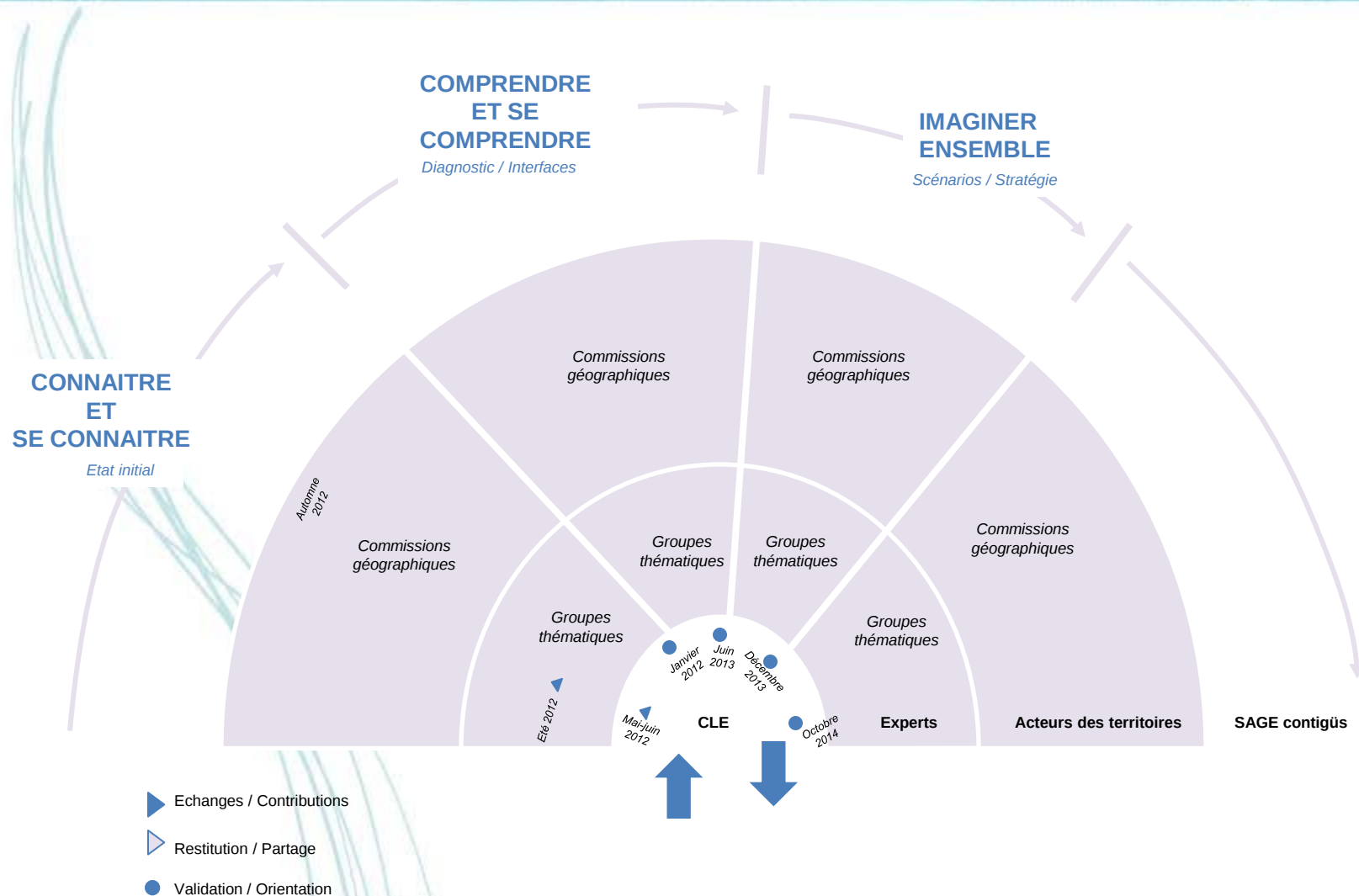


Orientations fondamentales



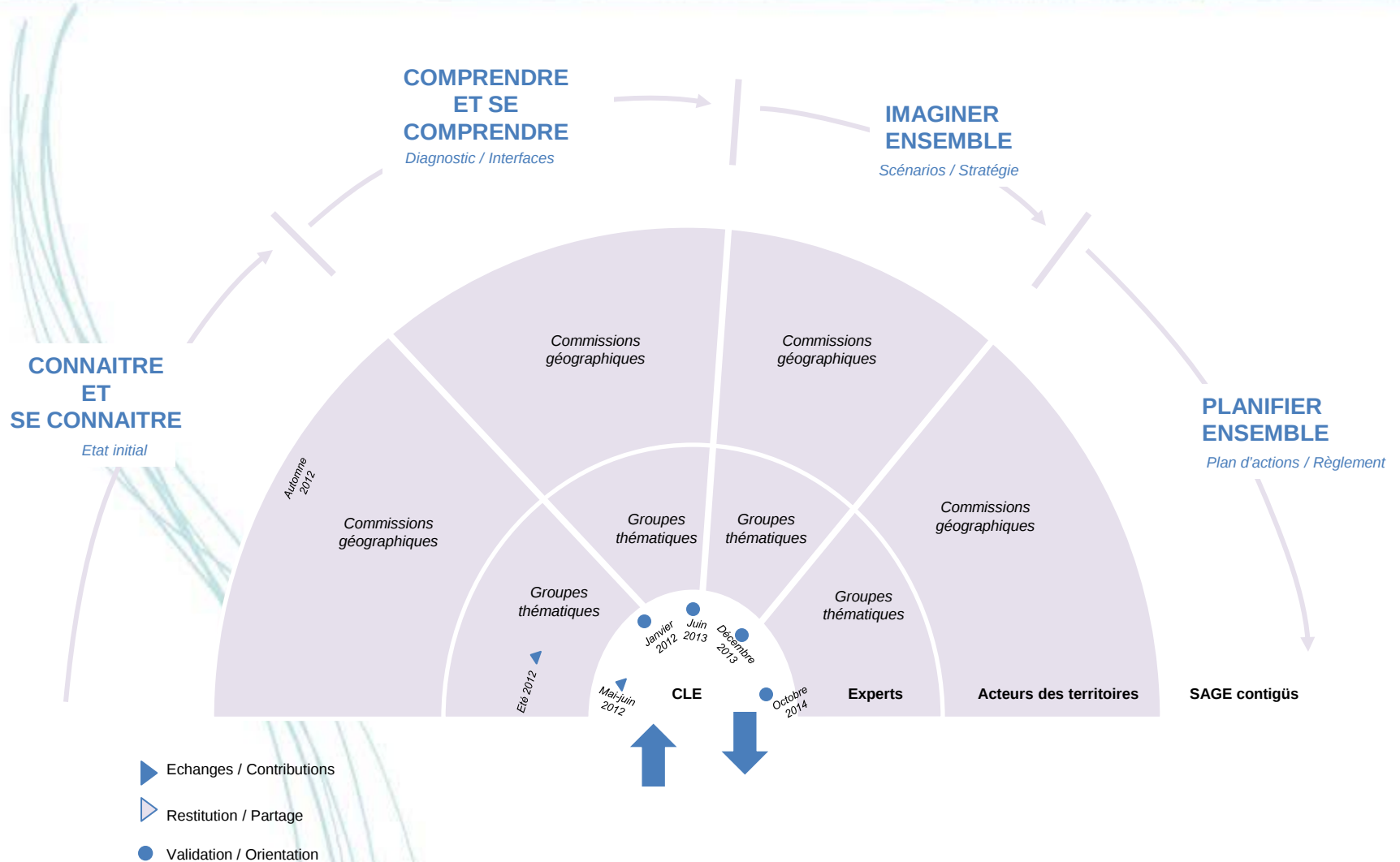
Phases de l'élaboration concertée

Orientations fondamentales



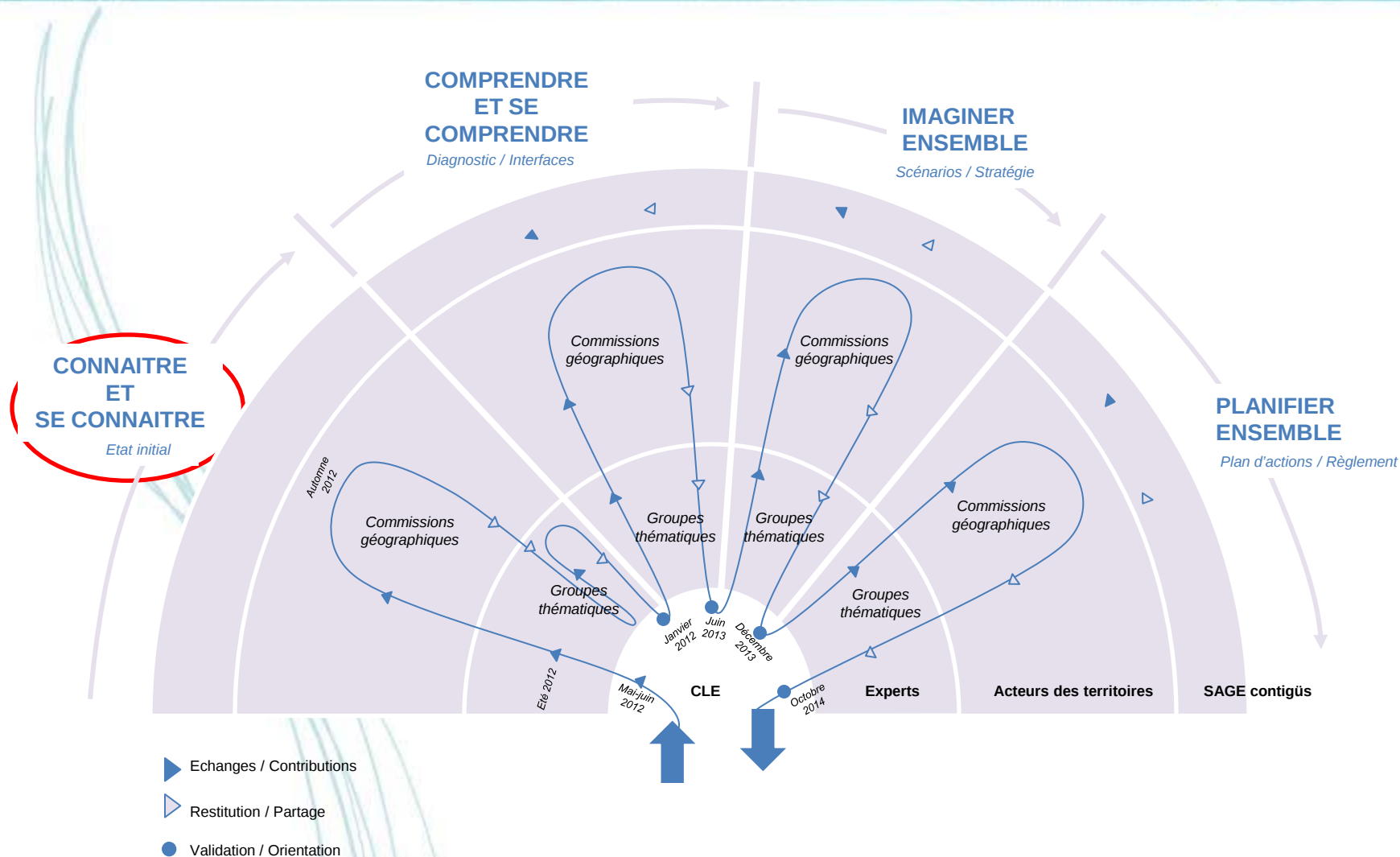
Phases de l'élaboration concertée

Orientations fondamentales



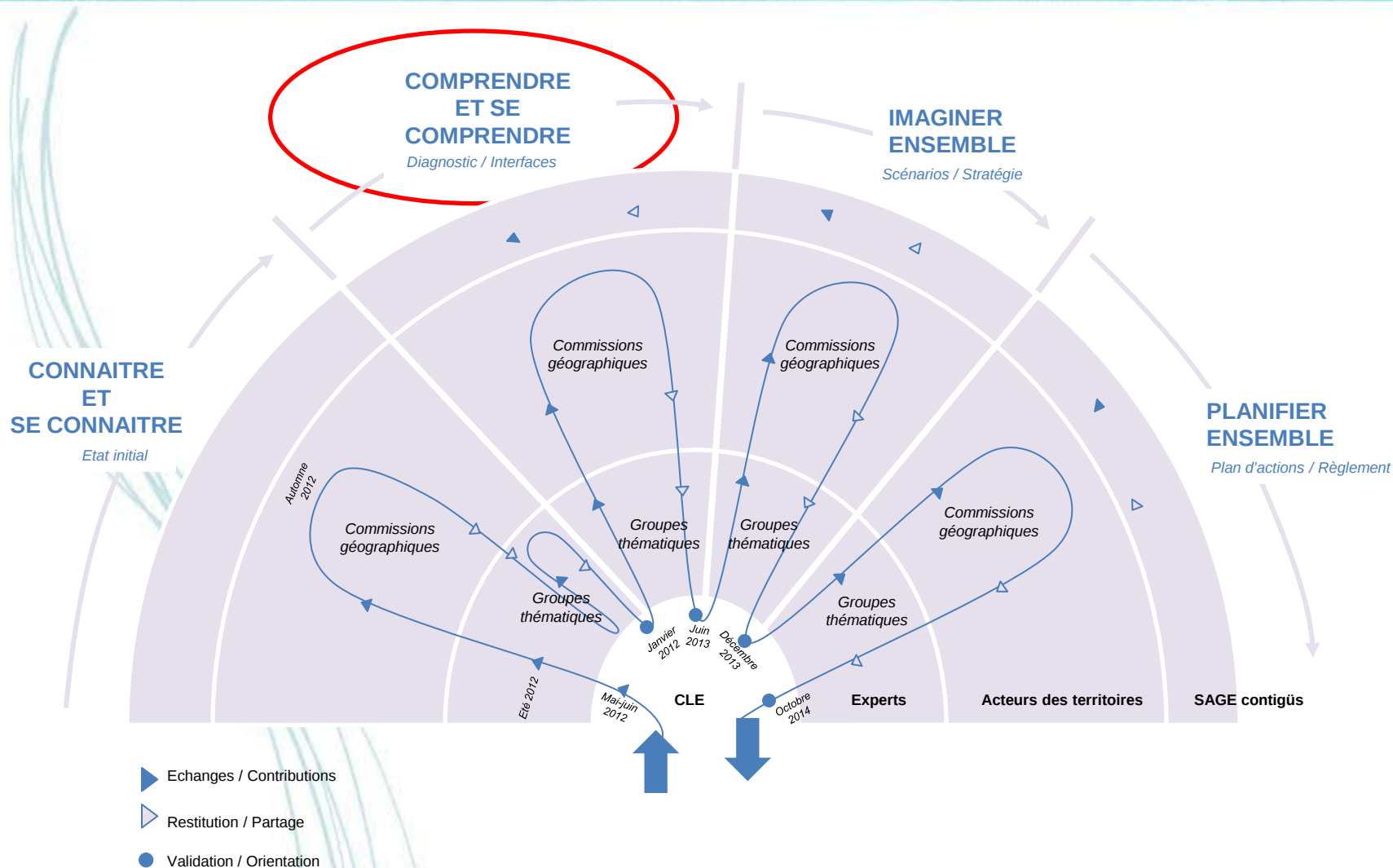
Phases de l'élaboration concertée

Orientations fondamentales



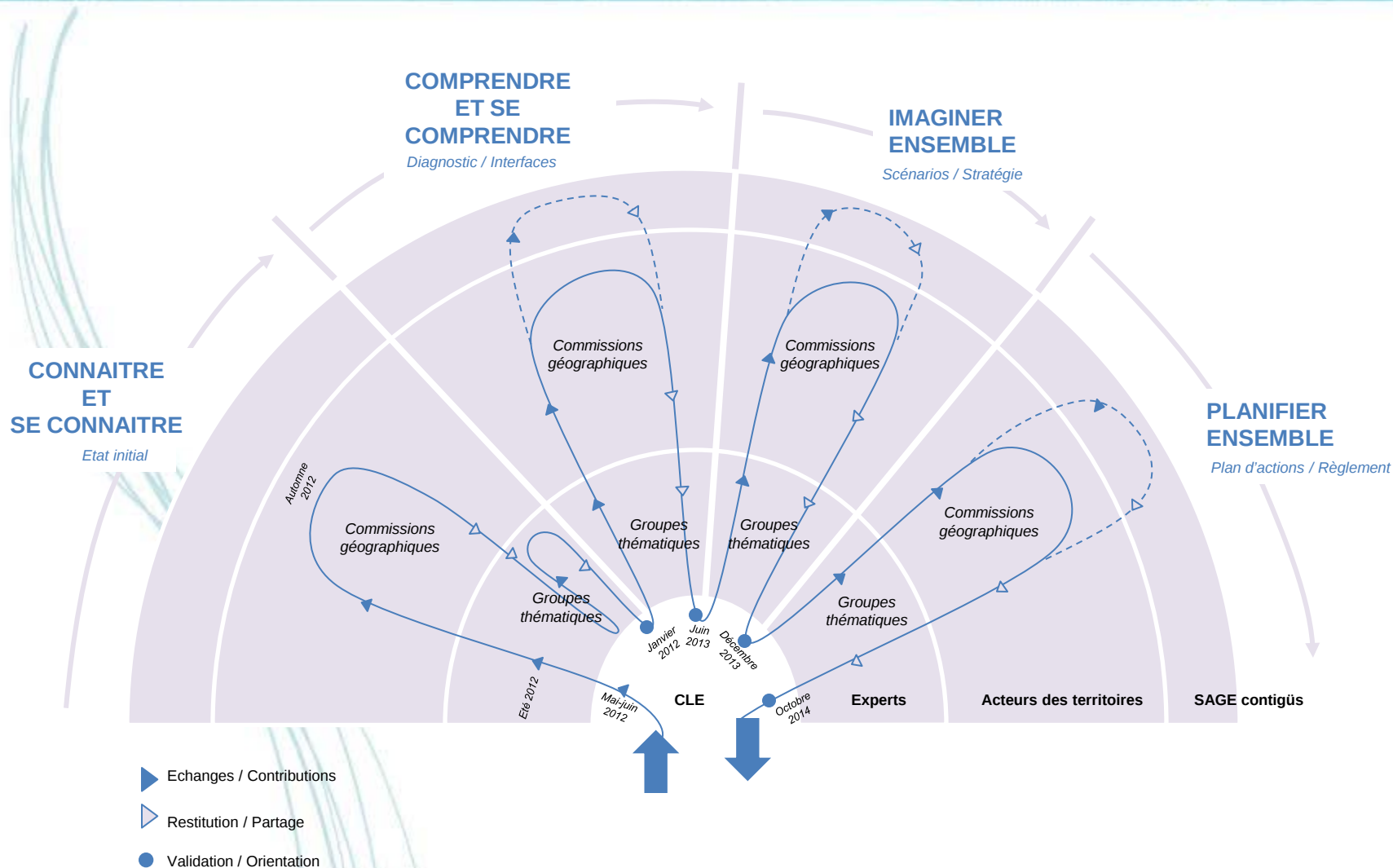
Phases de l'élaboration concertée

Orientations fondamentales



Phases de l'élaboration concertée

Orientations fondamentales



Phases de l'élaboration concertée

Orientations fondamentales





Point n° 3 - Décision de la CLE

- **adoption des orientations et programme de travail**

Ordre du jour

4 – questions diverses

Contribution du SMEAG

SOMMAIRE

Présentation générale du territoire du SAGE

- 1- La qualité des eaux
- 2- Les crues et la gestion des risques d'inondation
- 3- La ressource en eau à l'étiage
- 4- Les zones humides
- 5- Les milieux aquatiques
- 6- Les aspects socio-économiques
- 7- La gouvernance

Liste des cartes





Fin du diaporama